

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2023

CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 141

présenté par
M. Ramos

ARTICLE 6

I. – Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Est recruté par une entreprise afin de préparer le concours des Meilleurs Ouvriers de France ; ».

II. – En conséquence, après l'alinéa 23, insérer l'alinéa suivant :

« 4° Est recruté par une entreprise afin de préparer le concours des Meilleurs Ouvriers de France ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à permettre aux étrangers talentueux, recrutés par une entreprise pour préparer le concours des Meilleurs Ouvriers de France, de pouvoir obtenir une carte de séjour pluriannuelle portant la mention « talent-salarié-qualifié ».